



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/117

**OBJET : POLITIQUE MOBILITE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNE MONTESQUIEU – PLAN D'ACTION 2024-2030**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 28**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 11 octobre 2024**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 11 octobre 2024**

**Secrétaire de séance : Laurent BARBAN**

La séance est ouverte.

**Le 17 octobre de l'année deux mille  
vingt-quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Procuration à	NOM Prénom	Présents*	Procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVÉRIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	E	Mme DUCOSSON	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRERE	GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAUX Stéphane	E	M. AULANIER	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	D		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	M. GACHET	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mm BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	D		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	A				

\* P = Présent / E = Excusé / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/117

## OBJET : POLITIQUE MOBILITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MONTESQUIEU – PLAN D’ACTION 2024-2030

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes de Montesquieu,

**Vu** la prise de compétence Mobilité de la Communauté de communes de Montesquieu en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**Vu** la délibération n°2023/092 du 11 mai 2023 concernant la validation des orientations stratégiques du plan de mobilité simplifié de la CCM,

**Considérant** l’avis favorable du Comité des Partenaires Montesquieu en date du 22 juin 2023 sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié Montesquieu,

**Considérant** l’avis favorable du Comité de Pilotage sur l’élaboration du Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Montesquieu en date du 25 septembre 2023,

**Considérant** l’avis favorable de la commission Aménagement en date du 10 septembre 2024 sur les nouveaux projets mobilité de la CCM,

**Considérant** l’avis favorable du Comité des Partenaires Montesquieu en date du 10 octobre 2024 sur les nouveaux projets mobilité de la CCM,

**Considérant** l’avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

Depuis le 1er juillet 2021, et conformément à la Loi d’Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) est compétente pour organiser et planifier l’offre de mobilité sur son territoire. En tant qu’Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), la CCM a donc lancé le 1er juin 2022 l’élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), document cadre visant à définir sa stratégie et programmer les actions adaptées pour répondre aux enjeux de la mobilité sur son territoire.

Après l’approbation des orientations stratégique du plan mobilité lors du conseil communautaire du 11 mai 2023, une première version du plan d’actions a été validée en comité de pilotage en septembre 2023. Celle-ci a été complétée et précisée en 2024 par divers échanges avec les communes du territoire et les partenaires (Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole notamment).

La présente délibération vise à exposer le plan d’action de la politique mobilité de la CCM pour la période 2024-2030.

#### **1. Rappel du diagnostic et des enjeux mobilité du territoire**

Les enjeux en matière de déplacement pour le territoire de la Communauté de Communes Montesquieu sont marqués par les caractéristiques suivantes :

- Au total, plus de **40 000 personnes** (flux journaliers pendulaire « domicile – travail ») sont quotidiennement concernées par une mobilité depuis, vers ou transitant par le territoire de la CCM, dont :
  - **14 910 flux journaliers pendulaires** (soit **82% des déplacements journalier domicile-travail sur la CCM**) **qui sont en lien avec l’extérieur du territoire communautaire** - en immense majorité vers Bordeaux métropole (**12 590 flux journaliers**) et ses zones d’activités Aéroport et Inno-Campus, ainsi que son importante offre servicielle au centre-ville de Bordeaux.
  - **7 200 flux journaliers pendulaires qui sont entrant à la CCM**, orientés vers les zones d’activités du territoire (en majorité Technopole) et les polarités du nord du territoire (Léognan, Cadaujac, Martillac).
  - **3 163 flux journaliers** (soit 18% des flux pendulaires) **qui sont internes à la CCM**, en majorité entre les polarités du territoire (Léognan, Cadaujac, Martillac et La Brède) et ses zones d’activités.
  - **9 400 flux journaliers pendulaires en transit sur le territoire de la CCM**, en



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/117

## OBJET : POLITIQUE MOBILITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MONTESQUIEU – PLAN D’ACTION 2024-2030

provenance du sud du département Girondin et se rendant vers la Métropole.

Ces déplacements se font quasi exclusivement en voiture individuelle (89,1%). Cette pratique est également marquée par l'importance de l'autosolisme (1,2 personnes / voiture).

Le territoire est par ailleurs couvert par 4 lignes régionales de car et trois gares (Cadaujac, Saint-Médard-d'Eyrans, Beautiran), représentant une importante opportunité de report modal vers Bordeaux Métropole, notamment dans la perspective du RER Métropolitain à horizon 2028.

Face à ce constat, de nombreux enjeux sont ainsi à relever :

- **Transition écologique** : la mobilité étant le premier poste d'émission de CO<sub>2</sub> en France et pour le territoire communautaire,
- **Sociaux** : afin de proposer à tous une offre de mobilité accessible et alternative à la voiture individuelle,
- **Aménagement** : en intégrant les orientations stratégiques de mobilité dans les projets d'aménagement du territoire et faciliter une complémentarité systémique des différents usages sur le territoire (habitat, économie, mobilité, environnement, etc.).
- **Cadre de vie** : en limitant les congestions routières et le trafic routier et les nuisances associées (bruit, pollution, etc.).

### 2. Les orientations stratégiques du plan mobilité de la CCM

La Communauté de communes de Montesquieu a ainsi identifié 6 orientations stratégiques dans son PDMS pour répondre à ces enjeux de mobilité sur son territoire :

- **Orientation stratégique n°1 : Mettre en œuvre à court terme une ligne de transport collectif interne à la CCM**
- **Orientation stratégique n°2 : Connecter le Nord du territoire au sud de Bordeaux Métropole**
- **Orientation stratégique n°3 : Prioriser le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC)**
- **Orientation stratégique n°4 : Déployer une offre de covoiturage**
- **Orientation stratégique n°5 : Renforcer le Transport à la Demande (TAD)**
- **Orientation stratégique n°6 : Faire de la CCM un acteur facilitateur dans les projets des Partenaires**

En complémentarité des actions déclinées dans le PDMS, la CCM assure également les offres mobilité suivantes :

- **Le transport scolaire**, en appui de la Région Nouvelle Aquitaine, en tant qu'autorité organisatrice de second rang. La CCM participe notamment financièrement et anime l'offre de transport scolaire sur le territoire. La Région Nouvelle Aquitaine demeure l'autorité organisatrice du transport scolaire.
- **Le transport à la demande solidaire**, en tant qu'autorité organisatrice depuis le 1er janvier 2023. Cette offre de mobilité solidaire vise à répondre aux enjeux d'un public spécifique dans l'incapacité de se déplacer (vieillesse, handicap, etc.) sur l'ensemble du territoire.
- **L'aménagement et l'entretien des aires de covoiturage**
- **Le schéma communautaire d'infrastructures de recharge des véhicules électriques** (en partenariat avec le SDEEG)
- **Le soutien à la mise en valeur des chemins de randonnée intercommunaux**

Pour relever l'ensemble de ces défis, la Communauté de communes de Montesquieu dispose de plusieurs moyens financiers pour structurer son offre de mobilité territoriale :

- Le budget principal de la CCM,
- Le versement « Mobilités »,
- Les subventions de la Région concernant le transport scolaire,
- Les co-financements, notamment sur le projet Car express de Nouvelle-Aquitaine-Mobilités,
- Les subventions (subvention AVELO 3 sur le cyclable, subvention de l'ADEME sur le PDMS, fonds européens FEDER, etc.).



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/117

**OBJET : POLITIQUE MOBILITE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNE MONTESQUIEU – PLAN D’ACTION 2024-2030**

### 3. Le plan d’action mobilité 2024-2030

Afin de pouvoir lever le Versement Mobilité à 1<sup>er</sup> janvier 2024, les premières actions mobilité ont été lancées dès la fin 2023, avec notamment la mise en place de la Navette Technopole Montesquieu – Gare de St-Médard-d’Eyrans. Des rencontres mobilité ont également été organisées par la CCM début 2024 avec toutes les communes du territoire pour échanger sur le plan d’actions mobilité.

A l’issue de cette concertation, de nouveaux projets mobilité ont été intégrés au Plan de Mobilité de la CCM :

- **Orientation stratégique n°1 - Mettre en œuvre à court terme une ligne de transport collectif interne à la CCM :**
  - *Ligne Gare de Saint Médard d’Eyrans – Technopole Bordeaux Montesquieu*
  - *Ligne Villagrains Bourg – Gare de Beautiran*
- **Orientation stratégique n°2 - Connecter le Nord du territoire au sud de Bordeaux Métropole :**
  - *Renforcement de la ligne régionale 506/4812 Cadaujac Marguerite - Lycée Vaclav Havel Bègles*
  - *Ligne Léognan – Chambéry Villenave d’Ornon*
- **Orientation stratégique n°3 - Prioriser le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC)**
  - *Révision du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables CCM 2024 / 2029*
- **Orientation stratégique n°4 - Déployer une offre de covoiturage**
  - *Mise en œuvre des actions covoiturage CCM 2024-2025*
- **Orientation stratégique n°6 - Faire de la CCM un acteur facilitateur dans les projets des Partenaires**
  - *Car Express Ceinture Ouest, porté par Nouvelle Aquitaine Mobilité*
  - *Réflexion partenariale sur l’aménagement des gares du territoire en Pôles d’échanges multimodaux suite à l’arrivée du RER métropolitain*

#### Ligne Gare de Saint Médard d’Eyrans – Technopole Bordeaux Montesquieu

La Communauté de Communes de Montesquieu à mise en place en 2023, de manière expérimentale, une ligne de transport collectif entre les zones d’activités de la Technopole Montesquieu, les zones d’activités du secteur Marguerites (zones d’activités Mallaprat et Lagrange à Martillac, zone d’activité Lamouroux à Cadaujac) et la Gare de Saint-Médard-d’Eyrans. Cette ligne dessert également les bourgs de Martillac et de Saint-Médard-d’Eyrans à la gare la plus proche. Cette offre de transport en commun est proposée gratuitement et sans réservation aux salariés des zones d’activités concernées ainsi qu’aux habitants du territoire, en provenance ou à destination de Bordeaux Métropole ou de Langon. Cette offre de transport est en cours de renouvellement, et pourra faire l’objet d’optimisations.

#### Renforcement de la ligne régionale 506/4812 (Cadaujac Marguerite - Lycée Vaclav Havel Bègles)

Dans le cadre de la mise en œuvre de l’orientation n°2 du PDMS - « Connecter le Nord du territoire au sud de Bordeaux Métropole » - est envisagé un renfort d’offre de la ligne de car régionale 506/4812 entre le pôle d’activités Marguerites (1000 emplois) en terminus au lycée Vaclav Havel à Bègles. Ce renfort d’offre permettra notamment de répondre aux besoins de flux domicile / travail, sans rupture de charge, entre le deuxième pôle d’emplois de la CCM, la commune de Cadaujac (6 623 habitants) et les pôles de mobilité du sud de Bordeaux Métropole : Liane 5 du réseau TBM et Tram C arrêt « Pyrénées ».

A l’issu d’un travail partenarial avec la Région et Bordeaux Métropole, ce renfort d’offre prévoit 3 allers et 5 retours supplémentaires par jour en heures de pointe (s’additionnant aux 8 allers et 6 retours par jour actuels), permettant d’offrir un service en continu sur la journée.

La Convention à venir entre la Région et la CCM prévoit une participation communautaire à hauteur de 60% des coûts de l’offre adaptée, soit 73 980 € estimés par an. La mise en service du renfort d’offre est envisagée pour septembre 2025.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/117

## OBJET : POLITIQUE MOBILITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MONTESQUIEU – PLAN D’ACTION 2024-2030

### Ligne Léognan Bourg – Chambéry Villenave d’Ornon

Dans le cadre de la mise en œuvre de l’orientation n°2 du Plan de Mobilité Simplifié (« Connecter le Nord du territoire au sud de Bordeaux Métropole »), la Navette Léognan-C. Technique – Léognan Chambéry/Villenave Chambéry permet de relier le centre-bourg de Léognan au pôle de mobilité à Villenave-Chambéry (notamment en connexion avec la Liane 5 TBM). Elle permet également une desserte fine de l’axe « Avenue de Bordeaux » par la desserte des arrêts régionaux existants.

A l’issu d’un travail partenarial avec la Région et Bordeaux Métropole sur scénario d’extension de la Liane 5 TBM jusqu’à Léognan bourg, la CCM s’est orientée sur le développement d’une ligne de compétence communautaire pour cette liaison compte tenu des nombreuses contraintes techniques, administratives et financières que présentent une extension de ligne TBM.

Cette offre prévoit 6 allers-retours du lundi au vendredi, et 3 allers-retours le samedi, pour un coût estimé à 51 880 €/an et 55 586 €/an (sous réserves de l’arbitrage de la commune de Léognan sur le choix des scénarios). La mise en service de cette ligne est envisagée pour septembre 2025.

### Ligne Villagrains Bourg – Gare de Beautiran

Dans le cadre de la mise en œuvre de l’orientation n°5 du Plan de Mobilité Simplifié, la Navette Villagrains Bourg – Gare de Beautiran permet une desserte du sud du territoire entre les communes de Cabanac-et-Villagrains, St-Morillon, St-Selve et Castre-Gironde vers le Pôle intermodal de la gare de Beautiran (en connexion avec le TER et le projet de Car Express Ceinture Ouest).

Cette offre prévoit 3 allers-retours du lundi au vendredi, pour un coût estimé à 138 712 € / an. Une enquête auprès des habitants est prévue pour l’automne 2024 afin d’affiner le dimensionnement de cette ligne. Sa mise en service est envisagée pour septembre 2025.

### Révision du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables CCM 2024-2029

Dans le cadre de la mise en œuvre de l’orientation n°3 du Plan de Mobilité Simplifié - « Prioriser le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables », le SDIC révisé permettra d’engager un effort financier de la CCM de l’ordre de 500 000 € / an.

Cette enveloppe financière sera partagée entre le Fond de concours cyclable de la CCM (environ 250 000€ /an) et une possibilité de délégation de maîtrise d’ouvrage à la CCM par les communes pour la réalisation d’itinéraires cyclable de niveau 1 (structurants et d’intérêts communautaires).

L’étude pré-opérationnelle cyclable, à lancer pour fin 2024 et subventionné à 50% par l’ADEME, permettra d’affiner et de consolider notre schéma cyclable 2025-2030

### Mise en œuvre des actions covoiturage CCM 2024-2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de l’orientation n°4 du Plan de Mobilité Simplifié - « Déployer une offre de covoiturage », la stratégie de la CCM en matière de covoiturage permettra un effort financier de celle-ci de l’ordre de 12 500 € / an en investissement et de 12 000 € / an en fonctionnement. Cette action covoiturage de la CCM s’articule notamment autour de 3 éléments :

- L’infrastructure avec les aires de covoiturage existantes complétées par la création de points de rencontre « covoiturage » pour un maillage de proximité
- Les lignes de covoiturage, dynamiques et spontanées (coordonnées autour des aires et des points de rencontre covoiturage)
- L’animation et les communautés de covoitureurs, articulées autour de la démarche CovoitModalis de Nouvelle-Aquitaine Mobilités



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2024/117**

**OBJET : POLITIQUE MOBILITE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNE MONTESQUIEU – PLAN D’ACTION 2024-2030**

## Ligne de Car Express « Ceinture Ouest » (Gare de Beautiran – Le Haillan 5 Chemins)

Dans le cadre de la mise en œuvre de l’orientation n°6 du Plan de Mobilité Simplifié, la CCM est partenaire de Nouvelle Aquitaine Mobilité, de la Région Nouvelle Aquitaine, de Bordeaux Métropole, de la CC Jalle-Eau Bourde et du Conseil Départemental de Gironde sur le projet de Car Express. Ce projet de car à haut niveau de service desservira à horizon fin 2025 la Gare de Beautiran, le centre-bourg de La Brède, Martillac, Léognan et les zones d’emplois de l’ouest de Bordeaux Métropole (Bersol, Innocampus, Aeroparc). La participation de la Communauté de Communes Montesquieu aux aménagements du Car Express est aujourd’hui estimée à 108 000 € et fera l’objet de convention de cofinancement dans le cadre de prochaines délibérations.

L’exploitation de la ligne de car express sera cofinancée par la Région et Bordeaux Métropole, et sans participation de la CCM.

## Réflexion partenariale sur l’aménagement des gares du territoire en Pôles d’échanges multimodaux suite à l’arrivée du RER métropolitain

Porté par les réflexions de Nouvelle-Aquitaine Mobilités et le projet de RER Métropolitain, et dans le cadre de la mise en œuvre de l’orientation n°6 du Plan de Mobilité Simplifié, la CCM souhaite engager une réflexion sur les pôles d’échanges multimodaux sur le territoire communautaire. Lieux polarisants autour des services de mobilités (TER, lignes TC régionales et communautaires, vélo, covoiturage,...) les pôles d’échanges multimodaux prennent appui autour des 3 gares du territoire (Cadaujac, St-Médard-d’Eyrans et Beautiran) ainsi qu’à proximité de grands pôles attracteurs du territoire (Centre-Bourg de Léognan et de la Brède, La Technopole Montesquieu). Une réflexion pourra également être menée pour apporter cette approche multi-servicielle aux autres polarités locales du territoire.

### **La présente délibération pourra évoluer en fonction de plusieurs paramètres :**

- **La situation économique et financière des entreprises**
- **Du cadre fiscal auquel elles sont soumises puisque ce sont elles qui contribuent au versement mobilité qui finance la politique de mobilité des autorités organisatrices de mobilité**

**Elle pourra également être modifiée pour tenir compte de l’évolution des dotations de l’Etat allouées à la CCM et des contraintes budgétaires qui s’y rapportent.**

**Enfin, des exigences législatives pourront venir modifier substantiellement l’économie générale de notre politique des mobilités.**





# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/117

**OBJET : POLITIQUE MOBILITE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNE MONTESQUIEU – PLAN D’ACTION 2024-2030**

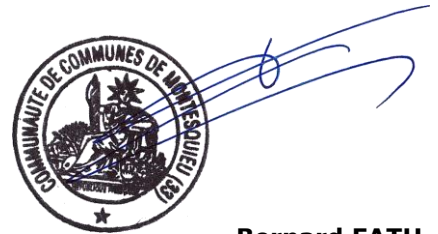
***Le Conseil Communautaire à l’unanimité :***

- Approuve le Plan de Mobilité de la Communauté de Communes Montesquieu intégrant les nouveaux projets mobilité précités,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 17 octobre 2024



**Laurent BARBAN**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

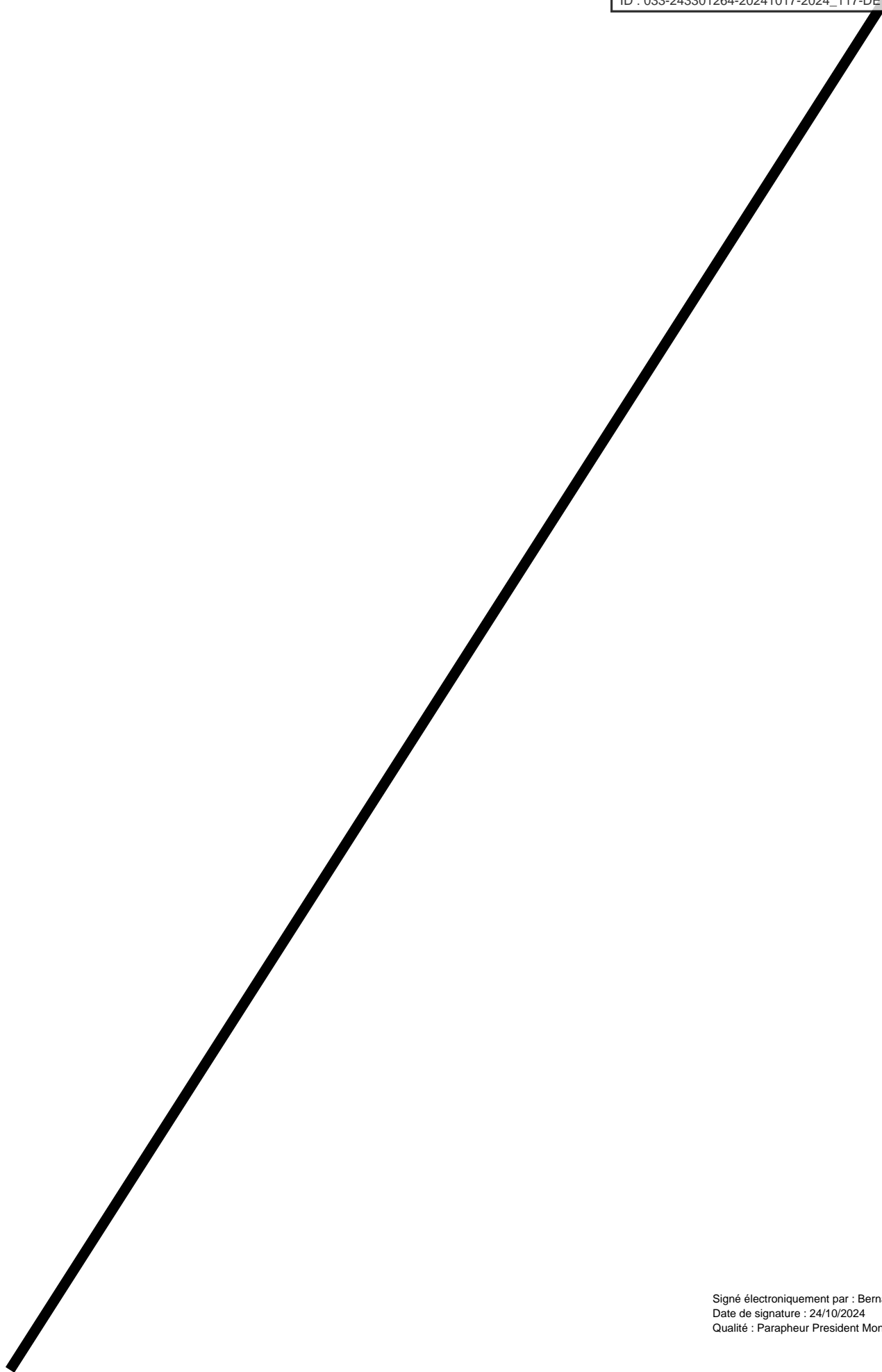
Signé électroniquement par  
: Laurent Barban  
Date : 23/10/2024  
Qualité : Parapheur CC  
Montesquieu - Secrétaire  
de séance

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20241017-2024\_117-DE



Signé électroniquement par : Bernard Fath  
Date de signature : 24/10/2024  
Qualité : Parapheur President Montesquieu